



**HÉRITAGE FAUNE**

La **fondation** de la Fédération québécoise  
des chasseurs et pêcheurs

## **Document d'information**

### **Programme d'aide financière « Miniprojet faunique »**

Héritage faune, fondation officielle de la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs, est un organisme sans but lucratif qui a pour mission de promouvoir la conservation et la mise en valeur des espèces et des habitats fauniques, tout en respectant la mission de la Fédération.

#### ***Date limite de participation***

Le **1<sup>er</sup> mars** et le tirage au sort aura lieu lors du congrès annuel de la Fédération.

Dernière mise à jour  
Novembre 2017

## 1. Objectifs

- ✓ Encourager les associations membres à développer et à réaliser des projets à caractère faunique et mettre en valeur les chasseurs et les pêcheurs par le biais de ces activités;
- ✓ Récompenser les efforts des associations membres de la Fédération qui réalisent des « miniprojets » de protection, de conservation et d'aménagement des habitats fauniques.

## 2. Organismes admissibles

Le projet s'adresse aux **associations membres** de la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs.

## 3. Exemples de « miniprojets » admissibles

- ✓ Aménagement pour la petite faune;
- ✓ Construction, installation et suivi de réseaux de nichoirs;
- ✓ Bagueage d'oiseaux;
- ✓ Nettoyage de cours d'eau;
- ✓ Protection d'habitats par l'entremise d'ententes avec des propriétaires privés, municipalités ou gouvernements;
- ✓ Etc.

## 4. Évaluation des projets

La gestion de ce programme de bourse est sous la gouverne du conseil d'administration d'Héritage faune. Il veille au respect des critères d'admissibilité du programme de chaque projet avant le tirage au sort.

Vous pouvez soumettre plusieurs projets pour augmenter vos chances d'être tiré au sort. Toutefois, lorsque votre association a été choisie une première fois et que nous avons reçu plus de cinq projets au total dans l'année, nous devons rejeter les demandes supplémentaires.

Les critères d'admission sont les suivants :

- ✓ Les projets devront être réalisés afin de bonifier des sites où il peut y avoir du prélèvement.
- ✓ Les projets devront avoir été **réalisés l'année précédant la date du tirage**, preuve à l'appui.
- ✓ Les projets doivent être à caractère faunique.

## **5. Date limite de participation et modalités d'inscription**

- ✓ Le 1<sup>er</sup> mars de l'année courante et le tirage au sort aura lieu lors du congrès annuel de la Fédération.
- ✓ Le formulaire doit être reçu à :

Héritage faune  
162, rue du Brome  
Saint-Augustin-de-Desmaures (Québec) G3A 2P5  
Téléphone : 418-878-8999, sans frais : 1888-523-2863  
Télécopieur : 418-878-8980  
Courriel : [info@fedecp.com](mailto:info@fedecp.com)  
Site Internet : [www.fedecp.com](http://www.fedecp.com)